

Le rôle méconnu des sages-femmes et leurs compétences

Nous connaissons toutes (et tous) le rôle essentiel d'une sage-femme au moment d'une grossesse et d'un accouchement : ce sont elles qui réalisent 80% des accouchements normaux en France.

La sage-femme vous accompagne et vous prend en charge, du début de la grossesse à la période postnatale. On connaît moins bien en revanche toute l'étendue des compétences médicales des sages-femmes. Présentes non seulement en maternité mais aussi près de chez vous, en cabinet, en service de Protection maternelle et infantile (PMI), en Centre de planification ou d'éducation familiale (CPEF), **elles accompagnent et prennent en charge de façon globale la santé des femmes** et orientent vers un autre praticien en cas de situation particulière.

Le saviez-vous ?

5 ans de formation

La formation au métier de sage-femme est une formation universitaire de cinq ans dont la première année est commune à toutes les études en santé (médecins, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, pharmaciens).

Accompagner les jeunes filles

La sage-femme peut assurer l'information de la jeune fille en matière d'éducation sexuelle, de contraception, de prévention des infections sexuellement transmissibles. Elle prescrit tous les moyens de contraception et pratique les vaccinations nécessaires.

Un métier d'hommes aussi !

Parmi les sages-femmes qui exercent, 2% sont des hommes. Ils sont appelés également « sages-femmes » car le terme signifie « qui connaît les femmes ».

L'accès aux sages-femmes

Les sages-femmes sont des professionnels médicaux qui participent à l'offre de soins de premier recours. Leurs actes font l'objet d'une prise en charge par l'Assurance Maladie. Elles exercent très majoritairement sans dépassements d'honoraires.

CONTACTS UTILES

L'Ordre national des sages-femmes

Pour plus d'information sur les sages-femmes rendez-vous sur www.ordre-sages-femmes.fr

L'Assurance Maladie

Pour trouver votre sage-femme rendez-vous sur www.ameli.fr

Les Centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF)

Retrouvez le CPEF le plus proche de chez vous sur www.choisirsacontraception.fr

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.social-sante.gouv.fr/sages-femmes



meatlings - RCS Créteil 477 924 666 - © Léa Gerosa/Lakito - DICOM N° S16-078



Au moins 6 bonnes raisons de consulter une sage-femme

5 ANS POUR DEVENIR
SAGE-FEMME

UN ENGAGEMENT POUR
LA SANTÉ DES FEMMES



5 ANS POUR DEVENIR
SAGE-FEMME

UN ENGAGEMENT POUR
LA SANTÉ DES FEMMES



www.social-sante.gouv.fr/sages-femmes

POURQUOI CONSULTER UNE SAGE-FEMME ?



Pour un suivi gynécologique de prévention, chez la femme en bonne santé

La sage-femme assure le suivi gynécologique de la femme en bonne santé et l'oriente vers un médecin lorsqu'elle dépiste une pathologie.

De consultation en consultation, vous pourrez aborder avec elle toute question concernant la sexualité, la contraception, les infections sexuellement transmissibles. La sage-femme réalise un examen clinique et procède à des dépistages (frottis du col, examen des seins...).

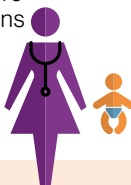
Pour un suivi médical de la grossesse et de l'accouchement

La sage-femme assure les consultations de suivi médical, de la déclaration de grossesse à l'examen postnatal réalisé dans les 2 mois suivant la naissance.

Dans le cadre de ses compétences, la sage-femme peut réaliser des échographies. Elle adresse les femmes aux médecins en cas de situation pathologique et peut ainsi participer à la surveillance de la grossesse.

Elle accompagne également la femme et le couple tout au long de la grossesse, en proposant au premier trimestre un entretien prénatal, puis des séances de préparation à la naissance et à la parentalité.

La sage-femme pratique l'accouchement normal et assure, après la naissance, les soins médicaux de la mère et de son bébé. Elle participe à la réalisation des examens cliniques de la mère et du nouveau-né. Elle pratique les premiers dépistages chez le nouveau-né (maladies rares et vérification de l'audition).



Pour une prise en charge de la mère et du bébé

La sage-femme assure le suivi médical de la mère et du bébé au retour à la maison.

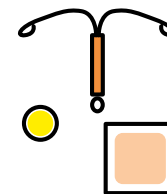
Ce suivi peut être réalisé au domicile ou en cabinet et comprend l'examen clinique de la maman, l'accompagnement de l'allaitement et la surveillance du bon développement du nouveau-né. Elle réalise également l'examen postnatal de la mère dans les 2 mois qui suivent la naissance. Elle peut pratiquer également la rééducation périnéale, dans les semaines qui suivent l'accouchement mais aussi à distance de celui-ci.



Pour une prescription et un suivi de contraception

La sage-femme prescrit et assure le suivi de tous les moyens contraceptifs.

Elle accompagne les femmes dans le choix de leur contraception. Elle pose et retire les implants contraceptifs et les dispositifs intra utérin (stérilets).



Pour la réalisation d'une IVG médicamenteuse

La sage-femme peut désormais réaliser les IVG par méthode médicamenteuse.

À cet effet, elle informe, accompagne et prend en charge tout au long de ce parcours les femmes qui souhaitent interrompre leur grossesse.



Pour se faire vacciner^[1]

La sage-femme pratique des vaccinations chez les femmes et les nouveau-nés.

Elle peut désormais aussi vacciner l'entourage de votre bébé afin de le protéger de certaines maladies infectieuses.

[1] Femme: ROR, tétanos, diphtérie, polio, coqueluche, hépatite B, grippe, infection à papillomavirus (HPV), méningocoque C
Nouveau-né: BCG, Hépatite...

Pour avoir un soutien face à l'alcool, au tabac...

La sage-femme informe les femmes et les couples sur les comportements à risque qui peuvent nuire à leur santé ou à celle de leur enfant.

Si elle détecte des problèmes de consommation excessive, voire d'addiction (alcool, tabac, cannabis, etc.), elle peut alors vous prendre en charge et vous accompagner, en lien avec les spécialistes de ces addictions, vers un arrêt de votre/vos consommation(s).

